



1188 Gimel, le 4 mars 2010

**MUNICIPALITE  
DE  
GIMEL**

**PREAVIS MUNICIPAL No 1-2010**

présenté au Conseil Communal de Gimel, en sa séance du 15 mars 2010

**« Demande d'acceptation d'un contrat de parc entre la commune et l'association Parc Jurassien Vaudois – Parc Naturel Régional (PJV-PNR) visant la création d'un parc naturel régional d'importance nationale »**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

A ce jour 31 communes ont adhéré à l'association Parc jurassien vaudois- Parc naturel régional. Afin de déposer un dossier valable à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) pour la période de la Charte (2012-2021), les législatifs des 31 communes doivent maintenant se prononcer sur un **contrat de Parc** et un **préavis type**. L'acceptation de ces documents engagera les communes pour une période d'activité de 10 ans. Le contrat de parc et le préavis type, **en version provisoire**, sont joints. Les versions définitives parviendront aux communes après l'AG du 17 mars. Ces deux éléments ont été rédigés pour faciliter le travail de rédaction du préavis que la Municipalité doit adresser à son Conseil communal pour adoption d'ici au **30 juin 2010**, puis pour acceptation par l'assemblée générale du PJV-PNR d'ici au 30 novembre 2010. Les **indications en jaune** concernent des **informations provisoires** et/ou **susceptibles de modifications**, soit en fonction de l'avancement du projet, soit selon les informations à compléter avec les données propres à chaque commune. **Toute autre modification du préavis type doit être préalablement soumise** au Bureau du Parc (président, vice-présidents, directeur du Parc) qui se tient à disposition pour toute information complémentaire.

**Un projet de préavis type définitif** sera adressé aux communes après l'AG du 17 mars 2010, plus particulièrement pour ce qui concerne le Chapitre 6 – Organe responsable et mise en œuvre.

Afin de permettre de remplir la partie financière du contrat de parc, le tableau des cotisations pour 2011 est également transmis, basé sur les statistiques démographiques 2009. Le tableau de répartition des voix est également joint.

Une planification plus détaillée des prochaines étapes jusqu'au dépôt de la Charte à l'OFEV en janvier 2012 nous parviendra d'ici quelques semaines. Toutefois les dates du **samedi 17 avril** peuvent déjà être agendées pour une journée de travail des commissions portant sur les objectifs opérationnels et le **jeudi 29 avril (20h grande salle de Bière)** pour une AG extraordinaire permettant entre autre de valider ce travail.

La Municipalité a décidé de mettre ce préavis à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 15 mars 2010 afin de permettre de nommer la commission qui devra rapporter d'ici au 30 juin 2010.

Les documents provisoires seront joints à l'attention de la commission. Les documents, dans leur version définitive, seront adressés à la commission sitôt après l'AG du 17 mars 2010.

M. Olivier Schär, directeur du Parc, présentera ce projet au Conseil communal lors de sa séance du 15 mars.

Adopté par la Municipalité, dans sa séance du 2 mars 2010.

**Au nom de la Municipalité :**

Norbert Reymond  
Syndic

Marlène Pasche  
Secrétaire municipale